

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 12 mai 2025

05.2025-02	<u>CULTURE</u> <u>OBJET</u> : Contrat de cession de droits d'exploitation avec la compagnie Espèces d'Espaces accueillie dans le cadre du festival TOPO(S)#3-Label parole samedi 7 juin 2025 à la Haye-Fouassière
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°04.2025-18 du 22 avril 2025 approuvant le contrat-type de cession de droits d'exploitation avec les compagnies accueillies dans le cadre du festival TOPO(S)#3-Label parole le samedi 7 juin 2025 à la Haye-Fouassière,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

Considérant que dans le cadre du projet culturel de territoire, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Considérant qu'en réponse à ces axes, plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire,

Considérant que TOPO(S) est un rendez-vous regroupant ces chantiers en mettant chaque année à l'honneur le territoire dans sa diversité à la rencontre de l'art,

Considérant que la troisième édition de TOPO(S)-Label Parole aura lieu le 7 juin prochain à La Haye-Fouassière,

Considérant que dans le cadre du festival TOPO(S)-Label Parole, il convient d'approuver et de signer les contrats de cession de droits d'exploitation avec les compagnies accueillies,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat de cession de droits d'exploitation avec la compagnie Espèces d'Espaces, suivant le contrat-type approuvé par décision du Président n°04.2025-18 du 22 avril 2025, et selon les modalités définies ci-dessous :

⇒ **Compagnie Espèces d'Espaces pour La Nuit Blanche :**

Pour cet évènement, le montant de la cession s'élèvera à 7 000€ TTC (Cie non assujettie à la TVA)

ARTICLE 2 : de signer le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle avec la compagnie Espèces d'Espaces et suivant les modalités citées ci-dessus.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »